CONSEIL MUNICIPAL DE CARAGOUDES

Séance du 14 avril 2022 à 21H00

Présents:

Mmes GENSSLER Édith, LAURENT Anne, RACAUD Béatrice, SAVO Sylviane, MM. CLARET Jean-Jacques, MARCHANT Marcel, ASSEMAT Matthieu, BONAFOUS Raymond, MERLIO Gwenaël, SERAN Loïc.

Absent excusé: M. DUCOMMUN Frank.

Secrétaire de séance : Mme GENSSLER Edith.

Monsieur le Maire préside le Conseil et ouvre la séance à 21h00.

Le compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

Conformément aux dispositions réglementaires (loi du 27/12/2019), M. le Maire procède à la présentation des Indemnités des Élus perçues en 2021 à savoir :

Maire $10 \ 407, 96 \ €$ $1^{er} \ Adjoint 2^{\`{e}me} \ Adjointe 1 \ 400, 16 \ €$

Délibération N° 2022-11 Taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2021 pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux d'imposition qui restent inchangés pour l'année 2022, à savoir :

• TFPB 32, 36 % • TFPNB 65, 07 %

Délibération N° 2022-12 Subventions communales 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, les subventions communales pour 2022 pour un montant total de 3 162 €. Deux élus ne prennent pas part au débat et au vote.

Délibération N° 2022-13 Approbation du Budget Primitif 2022

Suite à la présentation du budget primitif le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce budget pour un montant total :

- Dépenses 248 682, 15 €
- Recettes 259 536, 49 €

Questions diverses

- Présentation d'un devis défibrillateur extérieur : 1 794 € TTC.
- Devis Pool routier validés : Chemin des Pitchous : 2 808 € TTC VC7 Prasigaut : 12 458, 70 € TTC.
- ESIT réunion prévue en Mai 2022.
- Vents violents : intervention à Falgayrac pour dégager un arbre tombé.
- Agent technique municipal en arrêt maladie.
- Reprise concession au cimetière haut : en attente de confirmation de rendez-vous avec la gendarmerie pour effectuer le procès-verbal d'abandon de concession.
- Concernant la mise en œuvre prochaine des poteaux destinés aux noms des rues, il est demandé au niveau de l'impasse du Jonquas, le remplacement du panneau actuel Voie sans Issue par le panneau prévue Impasse du Jonquas.

La séance est levée à 22h